Informations de base

2001/2116(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Protéines végétales: culture sur terres gelées d'oléagineux, protéagineux et fourrages suite à la crise de BSE **Subject** 3.10.06.04 Plantes fourragères 3.10.06.06 Plantes oléagineuses 3.10.14.04 Gel et conversion des terres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	STEVENSON Struan (PPE-DE)	27/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2339	2001-03-19
Agriculture et pêche	2402	2001-12-19

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Agriculture et développement rural	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0148	Résumé
19/03/2001	Débat au Conseil		
02/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/12/2001	Débat au Conseil		

18/06/2002	Vote en commission		Résumé
18/06/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0242/2002	
02/09/2002	Débat en plénière		
03/09/2002	Décision du Parlement	T5-0397/2002	Résumé
03/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2116(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/14853

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0242/2002	18/06/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0397/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0031-0361 E	03/09/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0148	16/03/2001	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2001)0431	16/03/2001	Résumé

Protéines végétales: culture sur terres gelées d'oléagineux, protéagineux et fourrages suite à la crise de BSE

2001/2116(COS) - 16/03/2001 - Document annexé à la procédure

La Commission a présenté un document de travail dont l'objet est d'établir des éléments de référence visant à répondre aux requêtes du Conseil concernant l'offre et la demande de plantes riches en protéines. Le document passe en revue les sources de protéines utilisées en alimentation animale dans l'Union européenne, leur origine et les besoins des différentes espèces. Il procède également à une première estimation de l'impact de la crise de l'ESB sur la consommation et la production de viande. Sur cette base et compte tenu de l'interdiction d'utiliser les farines de viande et d'os, les modifications de la demande d'aliments pour animaux sont estimées à leur tour. Les possibilités de remplacer les farines animales interdites (tourteaux

de soja, tourteaux de colza ou de tournesol, protéagineux, fourrages séchés, céréales) sont multiples et seront probablement toutes mises à profit à des degrés différents.

Protéines végétales: culture sur terres gelées d'oléagineux, protéagineux et fourrages suite à la crise de BSE

2001/2116(COS) - 16/03/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter des options pour la promotion de la culture des protéines végétales dans l'Union européenne. CONTENU : lors de sa session spéciale du 4 décembre 2000 consacrée aux derniers événements liés à l'ESB, le Conseil a appelé la Commission à approfondir son analyse de l'état de l'offre et de la demande de plantes riches en protéines et à en tirer les conséquences pour la politique menée aujourd'hui dans ce secteur et pour le gel des terres. La présente communication se concentre sur un nombre limité d'options fondamentales avancées régulièrement dans le débat politique pour la promotion de la production de protéines végétales dans l'UE. S'inscrivant dans une perspective à moyen terme, tous les calculs et estimations cités se fondent sur les dernières prévisions à moyen terme des services de la Commission. La communication souligne que l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des ruminants étant déjà interdite depuis un certain nombre d'années dans l'Union, l'interdiction décrétée par le Conseil en décembre affecte essentiellement la production de viande de porc ou de volaille. De plus, à la suite de crise de l'ESB, il faut s'attendre à une augmentation de la demande et de la production de viande de porc et de volaille, ce qui fera progresser les besoins d'aliments protéiques dans les deux secteurs, qui s'ajouteront aux aliments nécessaires au remplacement d'environ 2 millions de tonnes de farines animales. Le remplacement des protéines des farines animales par des protéines végétales ne pose pas de problème majeur. À cet égard, la meilleure source de protéines végétales est le tourteau de soja. La disponibilité de tourteau de soja sur le marché mondial ne pose pas de problème. Au contraire, les quantités supplémentaires nécessaires peuvent facilement être importées. Les importations actuelles augmenteraient de 5% environ. Les options exposées dans la présente communication entraîneraient une augmentation de la quantité de protéines végétales produite à l'intérieur de l'Union. Cependant, chacune des options ne satisferait les besoins supplémentaires que dans une mesure limitée, voire, dans certains cas, de manière seulement indirecte, car elles s'adresseraient essentiellement aux ruminants et non aux porcs et à la volaille. Certaines des options occasionneraient des dépenses supplémentaires et les coûts d'opportunité par tonne d'équivalent tourteau de soja additionnelle sembleraient relativement élevés. Dans tous les cas, il convient d'accorder une attention approfondie aux éventuelles conséquences à l'égard de l'OMC.

Protéines végétales: culture sur terres gelées d'oléagineux, protéagineux et fourrages suite à la crise de BSE

2001/2116(COS) - 03/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Struan STEVENSON (PPE-DE, UK), le Parlement européen souligne que le meilleur moyen de garantir la qualité, la traçabilité et, partant, une plus grande sécurité alimentaire consiste à surveiller la production de la source jusqu'au produit fini dans l'Union européenne. Il considère que la solution préconisée par la Commission, à savoir le recours quasi exclusif au marché mondial, place l'Union européenne dans une situation de vulnérabilité et ne constitue pas une réponse durable aux besoins de l'Union européenne en protéines végétales. Le Parlement recommande : - d'encourager le développement de la production de protéines végétales dans l'Union européenne afin que celle-ci soit moins dépendante des importations et que la multifonctionnalité de l'agriculture communautaire soit préservée; - l'introduction d'autres espèces et variétés de légumineuses à grains qui sont exclues du soutien communautaire et des plans d'amélioration, telle que le lupin jaune (Lupinus Luteus), la gesse cultivée (Lathyrus sativa), la jarosse (Lathyrus cicera) et d'autres espèces qui, traditionnellement, ont servi d'alimentation pour le bétail; - que la Commission finance un vaste programme de recherche et de développement portant sur l'accroissement du potentiel génétique et du rendement, de l'utilisation et de la valeur nutritive des légumineuses fourragères et à grains; - qu'une aide soit allouée aux agriculteurs pour encourager l'obtention de protéines végétales dans le cycle des cultures céréalières; - que soit autorisée la culture traditionnelle de protéagineux, de légumineuses à grains et d'oléagineuses sur les terres en jachère et les friches traditionnelles ou "friches blanches"; Le Parlement estime que l'Union européenne devrait avoir une politique cohérente de production agricole non alimentaire encourageant un accroissement de la production de graines oléagineuses aux fins de la fabrication de biocarburants. La Commission est invitée à : - examiner la situation des États-Unis au regard des règles de l'OMC (ceux-ci accordant au secteur du soja sur leur territoire des subventions qui s'élèvent à quelque 3 milliards d'US $ par an), et à préparer la position de négociation en conséquence; - examiner comment l'Accord de Blair House pourrait être dénoncé ou renégocié de façon à pouvoir accroître la production de protéines dans l'Union européenne; - analyser les conséquences que le "Farm Bill" aura sur le niveau d'auto-approvisionnement des productions communautaires et sur les revenus des producteurs de protéines végétales de l'UE; - mettre en place soit un "filet de sécurité", soit un système d'assurance-revenus, au profit des producteurs d'oléagineux et de protéagineux; - envisager une augmentation de la surface maximale garantie pour les fourrages déshydratés.